



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL65_2024-BF

**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°65/2024
du Conseil communautaire
Séance du 24 juin 2024**

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

Absents/Excusés : Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : D - Compte Administratif 2023 du Budget Annexe GEMAPI

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2023	Résultat de l'exercice 2022 repris BS 2023	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Investissement	464,97	6 018,45	-5 553,48	94 874,18	89 320,70
Fonctionnement	1 005 818,61	972 158,08	33 660,53	178 120,16	211 780,69
Total	1 006 283,58	978 176,53	28 107,05	272 994,34	301 101,39

Le compte administratif pour le Budget Annexe GEMAPI pour l'exercice 2023 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 1 006 283,58 € ;
- En dépenses : 978 176,53 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 1,00 M€

Les recettes de fonctionnement de l'exercice atteignent 1,005 M€ et sont constituées pour 926 K€ de la perception du produit de la taxe GEMAPI (chapitre 73) et pour 76,7 K€ de la dotation de compensation des taxes additionnelles de TFPB et de CFE affectées au financement de la GEMAPI (chapitre 74).

Les recettes d'investissement atteignent 0,4 K€ pour la cession des parts sociales de l'Arvane (chapitre 27).

B. Les dépenses : 978,2 K€

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 972,2 K€, sont principalement composées des cotisations aux syndicats pour 894,9 K€ (chapitre 65), des dégrèvements de la taxe GEMAPI pour 16,4 K€ (chapitre 014), des charges financières pour 1,4 K€ (chapitre 66) et des travaux d'entretien courant pour un montant de 39,4 K€ (chapitre 011).

Côté investissement, les dépenses atteignent 6 K€ et sont intégralement constituées du remboursement du capital des emprunts (chapitre 16).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un excédent de 301 101,39 € est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement : 89 320,70 € ;
- Résultat de fonctionnement : 211 780,69 €.

Le compte administratif 2023 du Budget Annexe GEMAPI p est annexé à la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité : (5 abstentions)

Le président sort de la salle et ne prend pas part au vote

APPROUVE le compte administratif 2023, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe GEMAPI, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

08 JUIL. 2024



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 030-200034692-20240624-DEL65_2024-BF

030_200034692